

25.11.2010 - 07:55 Uhr

Assurance-maladie: suivre l'évolution des primes et ne pas hésiter à changer

Lausanne (ots) -

Les primes d'assurance-maladie grimpent proportionnellement aux coûts de la santé. Pour beaucoup d'assurés la seule solution pour freiner l'impact sur leur budget, en l'état actuel de la loi, reste de changer d'assureur. Mais comment s'assurer que la nouvelle caisse-maladie n'augmentera pas fortement ses primes les années suivantes?

La hausse des primes pour 2011 pèse lourd sur le budget des assurés. Comment assurer son bien être sans compromettre sa santé? À la recherche de réponses, ils sont de plus en plus nombreux à solliciter des sites comparateurs neutres tels que bonus.ch. Cependant, plusieurs études menées par bonus.ch le montrent: beaucoup d'assurés ne réalisent pas leur potentiel d'économies par crainte de changer vers une caisse-maladie qui risque d'augmenter considérablement ses primes les années suivantes.

Afin d'éviter à ses utilisateurs un tel effet «YoYo», bonus.ch affiche, en complément à un indicateur des réserves des caisses, un indicateur de la stabilité des primes. Cet indicateur a été mis à jour tout dernièrement: il permet désormais de comparer l'évolution des primes d'une caisse-maladie par rapport aux autres caisses, sur une durée de 7 ans et par canton. Le point de référence pour la comparaison est la prime moyenne pour le modèle traditionnel d'assurance, franchise 300, sans couverture accident.

Au moyen de cet outil, un adulte de 36 ans habitant à Zurich pourra par exemple établir que, s'il avait changé chaque année vers l'assureur le moins cher au lieu de rester affilié depuis 2005 à la même caisse, il aurait pu réaliser pendant cette période des économies considérables: plus de CHF 20'000.-! La même personne habitant à Bâle aurait pu économiser plus de CHF 11'000.-, au Tessin plus de CHF 9'000.-, à Genève plus de CHF 7'000.-! Multipliées par le nombre de membres d'une famille, ces économies auraient permis l'achat d'une voiture!

L'indicateur de stabilité se base sur une échelle, exprimée en pourcentage, calculée en prenant comme point de départ la prime la moins chère enregistrée il y a 5 ans (prime absolue) parmi tous les assureurs, ainsi que la prime actuelle la moins chère et la prime actuelle la plus chère. Le point le plus bas de l'échelle (0%) représente la différence entre la prime actuelle la moins chère et la prime absolue. Le point le plus haut de l'échelle (100%) représente la différence entre la prime actuelle la plus chère et la prime absolue.

La position relative d'un assureur spécifique sur l'échelle, multipliée par une fraction de l'écart entre la prime actuelle la plus chère et la prime actuelle la moins chère permet d'attribuer à l'assureur un degré de stabilité exprimé au moyen d'une barre progressive. Grâce à cette nouvelle manière de présenter l'information, la prise de décision est désormais encore plus facile! En cliquant sur l'indicateur, une page de détail s'ouvre permettant de visualiser la courbe de l'évolution moyenne des primes de l'assureur sélectionné, et de le mettre en compétition avec d'autres

assureurs.

Cette année, environ 10% des suisses changeront de caisse-maladie pour l'assurance de base afin d'éviter de payer plus cher pour les mêmes prestations. C'est peu. 90% des assurés resteront auprès de la même caisse, dans bien des cas car ils hésitent à changer. Une grande partie d'entre eux pourrait pourtant réaliser des économies considérables en s'affiliant à une autre caisse-maladie offrant des primes plus basses et disposant de la solidité financière nécessaire pour garantir la stabilité de celles-ci sur du moyen terme.

Les assurés craignant de changer vers une caisse-maladie qui est susceptible de devoir augmenter fortement ses primes les années suivantes peuvent désormais se renseigner sur la compétitivité des assureurs à l'aide du nouvel indicateur de la stabilité des primes intégré dans le comparatif de primes de bonus.ch. Il est encore temps de réagir: la résiliation du contrat pour l'assurance de base doit parvenir à l'assureur actuel jusqu'au 30 novembre au plus tard. Un modèle de lettre peut être téléchargé sur bonus.ch.

Tableaux et graphiques détaillés:

http://www.bonus.ch/RDP-20101125_FR.pdf

Contact:

bonus.ch SA
Eileen-Monika Schuch
Marketing and Sales Manager
Av. de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: schuch@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100614921> abgerufen werden.